



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-071

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**l'interdiction de stationnement et la restriction de la circulation,
rue Marie Curie du 3 mars au 3 juin 2025 inclus**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le Code de la Route,

Considérant, qu'il convient de prendre les mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de création d'infrastructure Telecom situés rue Marie Curie à ISBERGUES,

Considérant, que ces travaux seront réalisés par l'entreprise GXS MOBILITY, chez Sogelink – TSA 70011, 69134 DARDILLY Cedex, à partir du 3 mars jusqu'au 3 juin 2025 inclus,

ARRÊTE

Article 1er : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux susmentionnés, situés rue Marie Curie à ISBERGUES, à partir du 3 mars jusqu'au 3 juin 2025 inclus.

Article 2 : La circulation sera alternée par feux tricolores et il sera interdit de dépasser. La vitesse sera limitée à 30 km/heure.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise GXS MOBILITY chargée de l'exécution des travaux.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 05 MARS 2025

Publié le

06 MARS 2025

Le Maire,
David THELLIER

